



Politique familiale



TABLE DES MATIÈRES

Comité de suivi de la politique familiale	II
Message de la mairesse	III
Introduction	1
Historique de la démarche de mise à jour de la politique familiale.	2
Portrait du milieu	3
Définition de la famille	5
But, valeurs et principes directeurs	5
Champs d'intervention	
Communication	7
Culture, sport, plein air et loisir	8
Solidarité sociale et communautaire	9
Participation citoyenne	10
Immigration	11
Sécurité.	12
Habitation	13
Espace urbain	13
Transport.	14
Mise en œuvre et suivi de la politique familiale	15
Conclusion	15
Remerciements	16
Bibliographie.	16

COMITÉ DE SUIVI DE LA POLITIQUE FAMILIALE

Le comité de suivi a été mis en place dans le cadre de la démarche d'élaboration de la politique familiale. Cette structure consultative réunit autour d'une même table des personnes élues, des personnes qui représentent l'administration municipale ainsi que des personnes qui représentent le milieu et qui sont reconnues pour leur expertise en matière de questions familiales. Les membres du comité de suivi guident les travaux de mise à jour de la politique et veillent à la mise en œuvre de son plan d'action.

Personnes élues et personnes représentant l'administration municipale

Madame Janet Jones	Conseillère municipale du secteur Christ-Roi
Monsieur Réjean Lamontagne	Conseiller municipal du secteur Saint-Rédempteur
Monsieur Robert Maranda	Conseiller municipal du secteur Bienville et membre du comité exécutif
Monsieur François Bilodeau	Direction de la vie communautaire
Monsieur André Lemire	Direction de la vie communautaire

Personnes représentant le milieu

Monsieur Guillaume Boivin	Le Tremplin – Centre pour personnes immigrantes et leur famille
Madame Lison Mailloux	Service d'Entraide de Saint-Romuald
Madame Marie-Josée Nadeau Madame Céline Béliand	Ressources-Naissances
Madame Anick Campeau	Maison de la famille Chutes Chaudière
Monsieur Pascal Brulotte	Le Patro de Lévis
Monsieur François Roberge	Office municipal d'habitation
Monsieur Michel Laroche Madame Louise Beauchamp	Centre de santé et de services sociaux Alphonse-Desjardins
Monsieur Frédéric Côté	Personnes handicapées en action de la Rive-Sud (PHARS)
Madame Chantal Bouchard	Association des personnes handicapées de Lévis
Madame Sarah Jobin	Maison de la famille Rive-Sud
Monsieur Yvon Gosselin	Comptoir Le Grenier

MESSAGE DE LA MAIRESSE



Au cours des derniers mois, la Ville de Lévis a procédé à la révision de sa politique familiale afin de mieux répondre aux besoins des familles lévisiennes d'aujourd'hui.

Cette mise à jour confirme l'importance de mettre en place les conditions propices à l'épanouissement des familles et démontre par le fait même la valeur sociale fondamentale que représente la famille à Lévis.

Cet énoncé en faveur de la famille repose sur une collaboration étroite avec les partenaires du milieu. Il identifie des orientations en faveur de la famille dans les domaines de l'habitation, du loisir et de la culture, de la sécurité publique, de l'aménagement du territoire et de la vie communautaire.

C'est donc avec beaucoup de fierté que la Ville de Lévis, ville de coopération, rend publique sa nouvelle politique familiale, précieuse référence dans la prise de décision à caractère sociocommunautaire.

La mairesse de Lévis,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Roy'.

Danielle Roy Marinelli

INTRODUCTION

En plus d'être la cellule de base de notre société, la famille représente le premier lieu d'enracinement et de socialisation de l'enfant. En constante mouvance, sa structure et sa composition ont connu, au cours des dernières années, des changements marqués. Actuellement, la famille présente plusieurs visages et chaque famille a une histoire qui lui est propre. Ces réalités multiples représentent donc un défi de taille pour qui veut la soutenir.

La Ville de Lévis, désireuse de contribuer à ce titre au mieux-être des familles de son territoire, a mis à jour sa politique familiale. La politique fournit un cadre de référence municipal ayant pour but de favoriser la coopération et le développement du « penser et agir famille ».

La politique familiale lévisienne a été revue afin de l'adapter aux nouvelles réalités des familles. Elle s'inscrit dans les préoccupations du *Plan de gouvernance de la Ville de Lévis*¹ et s'arrime aux autres planifications et politiques. À travers ses champs de compétence, la Ville de Lévis souhaite créer des environnements favorables aux familles, aux jeunes comme aux personnes âgées, en leur fournissant des services municipaux adaptés à leur réalité et à leurs besoins respectifs.

La mise à jour de ce cadre de référence constitue l'aboutissement d'un processus de consultation et de réflexion intégrant à la fois les familles, bien sûr, mais également différentes personnes reconnues pour leur expertise en matière de questions familiales. C'est d'ailleurs grâce à un véritable partenariat avec tous ces acteurs que la Ville parviendra à des résultats durables et efficaces.

Cette présente politique débute par un bref historique de la démarche ayant conduit à sa mise à jour et par un portrait du milieu lévisien. Viennent ensuite la définition de la famille et les fondements sur lesquels repose la politique familiale : son but, ses valeurs et ses principes directeurs. Au cœur du document figurent les neuf champs d'intervention orientés vers les besoins et les attentes des familles. Finalement sont exposés les moyens prévus pour la mise en œuvre et le suivi de la politique.

¹En 2009, le conseil de la Ville a adopté le Plan de gouvernance de la Ville de Lévis. Ce plan vise à doter Lévis d'une planification à long terme, où se trouvent précisés la mission, la vision, les valeurs organisationnelles, les orientations et les objectifs de développement de la Ville.

HISTORIQUE DE LA DÉMARCHE DE MISE À JOUR DE LA POLITIQUE FAMILIALE

Les événements ayant mené à l'élaboration de la première politique familiale

La famille est au cœur des préoccupations municipales lévisiennes depuis longtemps déjà. En effet, en 2002, peu après les fusions municipales qui ont donné naissance à la ville de Lévis unifiée, ont eu lieu les États généraux de la famille. C'est d'ailleurs cette vaste consultation publique qui a conduit à l'élaboration de la politique familiale lévisienne.

Il s'agissait alors d'un document qui marquait une étape importante dans le développement de la Ville. L'adoption de cette politique par le conseil de la Ville inscrivait officiellement la famille au cœur de l'activité municipale. Un plan d'action triennal avait ensuite été élaboré pour permettre la mise en œuvre des principes et des objectifs de cette nouvelle politique. Depuis, le comité de suivi de la politique familiale assure le suivi et l'application de la politique et de son plan d'action.

Le processus de mise à jour de la politique familiale

En mars 2010, un processus de mise à jour de la politique a été enclenché. Il s'agissait d'une occasion privilégiée pour dresser un bilan, consulter les familles et les partenaires et revoir les priorités en matière familiale. Les membres du comité de suivi se sont alors rencontrés pour planifier les étapes qui allaient mener à cette mise à jour. Des réunions ont donc été organisées pour statuer sur les enjeux et sur les objectifs à privilégier.

Le processus de consultation des familles

Puisque la Ville voulait s'assurer d'avoir une politique familiale à l'image de ses familles et de leurs préoccupations, une consultation publique a été menée au printemps 2011 auprès des familles vivant sur son territoire. La consultation a pris la forme de questionnaires à remplir par des familles choisies au hasard dans chacune des écoles primaires et secondaires de la Commission scolaire des Navigateurs présentes sur le territoire de la ville de Lévis. Lors de cette étape cruciale, plus de 1 000 familles ont répondu à l'appel. Cette participation a donc permis à la Ville de mieux cerner les besoins et de dégager les priorités des familles, ce qui allait entraîner une mise à jour à leur image.

PORTRAIT DU MILIEU

Les données démographiques présentées dans le portrait du milieu permettent d'effectuer un bref survol de certaines réalités qui caractérisent la population lévisienne et ses familles. Ce portrait ne prétend pas couvrir l'ensemble des facettes de la vie familiale. Les statistiques présentées se veulent davantage un complément à la réflexion collective.

En accord avec la définition de la famille retenue dans la présente politique, la notion de famille implique la présence d'au moins un enfant et d'un parent vivant sous le même toit, et ce, peu importe la structure familiale.

La croissance de la population

Selon le décret du 14 décembre 2011, la ville de Lévis compte 138 222 habitants répartis sur son territoire, la classant au 8^e rang des principales municipalités du Québec. Selon les données fournies par le plus récent recensement de Statistique Canada (2011), la population de la ville de Lévis a d'ailleurs augmenté de 6,7 % entre 2006 et 2011.

Les données de 2010 de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) indiquent que la population suit cette répartition :

	Pourcentage de la population
0-14 ans :	16,9 %
15-24 ans :	12,6 %
25-44 ans :	27 %
45-64 ans :	30,5 %
65 ans et plus :	13 %

Selon les projections démographiques de l'ISQ (2010), la population de la ville augmentera de 19,3 % entre 2006 et 2031 alors que pour l'ensemble du territoire québécois, ce pourcentage sera de 15,8 %.

Le vieillissement de la population

L'âge médian² de la population de la ville de Lévis en 2006 était de 38,9 ans, un âge médian légèrement inférieur à celui de la population du Québec (40,5 ans). Toutefois, on constate tout de même un vieillissement de la population. En effet, selon des projections, en 2026, l'âge médian de la population lévisienne augmentera à 44,2 ans, comparativement à 44,3 ans pour l'ensemble du Québec (ISQ, 2009).

De plus, selon les projections de l'ISQ, entre 2001 et 2026, le poids démographique des 0-16 ans passera de 21,4 % à 16,4 % tandis que celui des personnes âgées de 65 ans et plus augmentera de 9,5 % à 24,6 %. De tous les groupes d'âge, seules les cohortes des 55 à 64 ans et des 65 ans et plus seront en croissance d'ici 2026. Tous les autres groupes d'âge seront en baisse pour la même période.

La composition et la répartition des familles

Selon le recensement de Statistique Canada (2006), on compte 22 890 familles sur le territoire. En 1986, les couples avec enfants à la maison représentaient 50 % des ménages³ lévisiens et, en 2006, ce pourcentage est passé à 33 %. Malgré cette baisse, ce type de ménage est encore le plus important. Quant au nombre des ménages monoparentaux, il est en augmentation, passant d'environ 3 100 en 1986 à 5 500 en 2006. Par contre, la représentation de ce type de ménage est demeurée constante durant la même période, soit environ 10 % des ménages totaux. Parmi les familles monoparentales, le parent est de sexe féminin dans 76,7 % des cas alors qu'il est de sexe masculin chez 23,3 % des familles.

² Âge médian : la médiane représente le point central lorsque les valeurs sont placées par ordre de grandeur, la moitié des valeurs étant inférieure à la médiane et la moitié y étant supérieure. L'âge médian est donc l'âge qui sépare la population en deux parties égales.

³ Ménage : personne ou groupe de personnes (autres que des résidents étrangers) occupant un même logement et n'ayant pas de domicile habituel ailleurs au Canada.

Répartition des familles lévisiennes selon la structure et le nombre d'enfants (Statistique Canada, 2006)

Familles	N ^{bre} enfant	N ^{bre} en 2006	%	%
Biparentales	1 enfant	7 125	31,1	76,3
	2 enfants	7 650	33,4	
	3 enfants et plus	2 700	11,8	
Monoparentales	1 enfant	3 360	14,7	23,7
	2 enfants	1 555	6,8	
	3 enfants et plus	500	2,2	
		22 890	100	100

Répartition des familles lévisiennes sur le territoire (Statistique Canada, 2006)

Arrondissements	Secteurs	Répartition des familles par quartier (%)	Répartition des familles par arrondissement (%)
Arrondissement de Desjardins	Lévis	28,9	35,5
	Pintendre	5,7	
	Saint-Joseph-de-la-Pointe-De Lévy	0,9	
Arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Est	Sainte-Hélène-de-Breakeyville	3,4	34,5
	Charny	7,4	
	Saint-Jean-Chrysostome	16,0	
	Saint-Romuald	7,7	
Arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest	Saint-Étienne-de-Lauzon	8,5	30
	Saint-Nicolas	15,3	
	Saint-Rédempteur	6,2	
	Total	100	100

La situation économique des familles

Selon Statistique Canada (2006), en 2005, le revenu médian (avant impôt) des familles de recensement⁴ est de 69 122 \$. Ce revenu médian passe à 43 280 \$ pour les familles monoparentales. En ce qui concerne les revenus, selon ceux recensés en 2005, 11,4 % de la population avait de faibles revenus avant impôt.

L'immigration

Toujours selon Statistique Canada (2006), un peu plus de 1 % de la population lévisienne est composée de personnes immigrantes et, parmi ces personnes, 48,7 % se sont établies à Lévis avant 1991. Ce sont plus de 1 000 personnes immigrantes qui sont arrivées dans la ville entre 1991 et 2006.

⁴ Famille de recensement : groupe de deux personnes ou plus qui vivent dans le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance, par union libre ou par adoption.

DÉFINITION DE LA FAMILLE

La famille est la cellule de base de notre société, le premier lieu d'enracinement et de socialisation des individus. Une famille se compose d'au moins un enfant et d'au moins un parent vivant sous le même toit, dans une relation de soutien qui se manifeste au cours d'une vie et à travers les générations. Cette relation parent-enfant s'inscrit dans une diversité de réalités familiales qui se fonde sur des liens multiples.

BUT, VALEURS ET PRINCIPES DIRECTEURS

BUT

La politique familiale vise à contribuer au mieux-être des familles lévisiennes et à améliorer la qualité de leur milieu de vie en fournissant des services adaptés aux différentes étapes de la vie familiale. Par cette politique, la Ville propose aux familles un milieu d'appartenance favorable à leur autonomie et à leur épanouissement.

Pour ce faire, la Ville de Lévis veillera à :

- être à l'écoute des familles, directement et à travers les divers organismes de la communauté ;
- diffuser l'information relative aux diverses ressources offertes aux familles sur le territoire ;
- promouvoir le concept du « penser et agir famille » chez les intervenants du territoire ;
- favoriser la concertation, les partenariats et la complémentarité des personnes impliquées dans les dossiers ayant un impact sur les familles ;
- offrir des services répondant aux besoins en évolution des familles.

VALEURS

Une valeur est un « principe qui oriente l'action d'un individu, d'un groupe ou d'une organisation en société⁵ ». Pour favoriser le mieux-être des familles, quatre valeurs serviront de cadre de référence pour guider la prise de décision et orienter les actions de la Ville de Lévis.

Le respect

« Sentiment de considération ressenti à l'égard d'une personne en raison de sa position sociale, de son mérite ou de la valeur qu'on lui reconnaît. »

Reconnaître la diversité et les forces des familles.

⁵ Les définitions sont tirées du *Grand dictionnaire terminologique* de l'Office québécois de la langue française (2003).

La solidarité

« Liens unissant les membres d'un groupe, qui, conscients de la communauté de leurs intérêts, ont entre eux des sentiments d'obligation réciproque. »

Favoriser l'interdépendance et l'entraide entre les personnes, les familles et les communautés.

Le civisme

« Disposition constante à l'accomplissement des responsabilités du citoyen, à la prédominance du souci du bien commun sur les conceptions de vie égoïstes et sur les intérêts partisans. »

Encourager les comportements socialement responsables et le respect du bien commun, des lois et des règlements en vigueur.

L'équité

« Principe qui est fondé sur le sentiment du juste et de l'injuste, au-delà des normes juridiques. »

Partager équitablement les ressources, les services et les biens publics, de manière à ce que toutes les familles y trouvent leur juste part.

PRINCIPES DIRECTEURS

Directement inspirés des valeurs, les principes directeurs tracent une ligne de conduite qui éclaire la pratique quotidienne des personnes travaillant de près ou de loin pour les familles. La Ville de Lévis a retenu cinq principes qui guideront la mise en œuvre de sa politique familiale.

Les parents : premiers responsables du cadre de vie familiale

À travers sa politique familiale, la Ville de Lévis veut d'abord soutenir les choix des parents, leur offrir des options et faciliter la réalisation de leurs choix de vie.

La reconnaissance de la diversité des familles

La Ville de Lévis reconnaît les multiples réalités que vivent les familles. Cette reconnaissance permet de favoriser leur épanouissement et de leur offrir des services qui répondent mieux à leurs besoins.

La conciliation « travail-famille-temps » favorisée

La Ville de Lévis, consciente des exigences de la vie quotidienne des familles, souhaite leur offrir des services qui tiennent compte de leurs déplacements, de leurs horaires et de leurs situations financières.

La participation citoyenne encouragée

Le bénévolat et la participation citoyenne sont encouragés et valorisés puisqu'ils contribuent à l'intégration sociale et au développement d'un sentiment d'appartenance à la communauté.

La coopération : dans le respect des responsabilités et des compétences de chacun

Dans un esprit de respect des diverses responsabilités, la Ville de Lévis, par sa politique familiale, fonde son action sur une combinaison d'interventions directes dans ses champs de compétence et de partenariats avec les autres intervenants.

CHAMPS D'INTERVENTION

COMMUNICATION

Un accès efficace à l'information est devenu une condition qui facilite l'utilisation des services et des ressources de même que la fréquentation des installations collectives d'une ville.

À cet effet, il est important pour les familles lévisiennes de trouver rapidement les réponses à leurs questions concernant les services municipaux et ceux offerts par les organismes communautaires du milieu. Tout en accordant une place de choix aux nouvelles technologies comme source d'information, les familles apprécient également le fait de recevoir certaines brochures et l'approche humaine du service à la clientèle de la Ville.

Consciente de ces réalités, la Ville souhaite donc maintenir et parfaire ses moyens de communication avec la population. Pour ce faire, tout en suivant le courant virtuel, elle tient aussi à conserver certains moyens plus traditionnels afin de s'assurer d'une plus grande accessibilité à l'information.

Accès à l'information

Objectif général

- Assurer aux familles l'accès à l'information sur les activités, les services et les ressources qui leur sont destinés.

Objectifs spécifiques

- Informer les familles des activités, des services, des orientations et des programmes municipaux s'adressant spécifiquement à elles.
- Faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble des autres ressources, services, programmes et organismes communautaires qui s'adressent aux familles sur le territoire.

CULTURE, SPORT, PLEIN AIR ET LOISIR

De plus en plus, l'accès aux activités culturelles, de sport, de plein air et de loisir est considéré comme une composante essentielle de la qualité du milieu de vie des familles. Des activités facilement accessibles favorisent également les occasions d'intégration sociale.

D'ailleurs, avoir la possibilité de participer à des activités de loisir variées, libres et organisées est au cœur des besoins des familles lévisiennes. Elles apprécient la possibilité de pratiquer des activités de sport et de plein air en famille et d'assister à des spectacles, des festivals et des fêtes de quartier. Les familles lévisiennes tiennent également au programme *Camp de jour* pendant la saison estivale et aux nombreuses activités offertes pendant les congés scolaires.

La Ville entend donc maintenir le caractère prioritaire de son intervention dans ces domaines. Elle souhaite poursuivre ses actions visant à connaître les besoins des familles afin de proposer des services et des équipements favorisant le maintien d'une communauté dynamique et en constante évolution.

Offre de service

Objectif général

- Offrir des services et des activités, libres et organisées, en fonction de la réalité des familles et en concordance avec leurs besoins.

Objectifs spécifiques

- Favoriser les initiatives des organismes du milieu en matière de culture, de sport, de plein air et de loisir pour les familles.
- Encourager les activités visant le développement de liens intergénérationnels.
- Proposer une offre de service d'un camp de jour arrimée à des périodes de garde pendant la période estivale.
- Inciter les partenaires œuvrant auprès de la jeunesse à diversifier l'offre de service pour les adolescents.
- Encourager les partenaires œuvrant auprès de la petite enfance à diversifier l'offre de service pour les enfants de moins de 5 ans.

Accessibilité

Objectif général

- Favoriser l'accessibilité et la participation des familles aux activités et aux services.

Objectifs spécifiques

- Proposer des modalités de tarification qui soient justes et équitables pour les familles.
- Privilégier la mise en place de ressources, de services et d'installations de façon à limiter les contraintes d'accessibilité liées au temps disponible, à la longueur des déplacements et aux horaires des familles.

SOLIDARITÉ SOCIALE ET COMMUNAUTAIRE

Actuellement, le milieu communautaire est un partenaire indispensable dans le développement de la communauté lévisienne et il est engagé dans des actions pour améliorer la qualité de vie des familles.

Qu'elles soient directement touchées ou non par leurs services, les familles lévisiennes reconnaissent l'importance de l'aide provenant des organismes communautaires de leur milieu et elles souhaitent même être davantage informées sur les différents services offerts. Plusieurs organismes sont également sensibles à la réalité de certaines familles ayant des besoins particuliers, notamment liés au mieux-être de leurs enfants.

La Ville souhaite donc consolider son partenariat avec les institutions et les organismes communautaires du milieu afin de favoriser une synergie d'actions concertées aptes à répondre aux besoins de ses familles.

Soutien aux organismes

Objectif général

- Contribuer au développement des organismes communautaires de notre milieu.

Objectifs spécifiques

- Appuyer les initiatives des organismes communautaires en lien avec l'offre de service de répit.
- Assister les organismes du milieu qui interviennent dans les domaines d'aide et d'entraide.
- Faciliter, en partenariat avec les organismes, l'accès des familles avec des besoins particuliers aux activités de loisir, culturelles et de bibliothèque.
- Encourager le partage des connaissances et de l'expertise entre les personnes du milieu qui œuvrent auprès des familles.

PARTICIPATION CITOYENNE

L'engagement d'une famille dans son milieu influence son niveau d'intégration sociale et son sentiment d'appartenance à sa communauté. Actuellement, malgré tous les bienfaits qui y sont associés, les processus démocratiques suscitent moins d'intérêt et l'engagement bénévole montre des signes d'essoufflement.

Les familles lévisiennes désirent tout de même avoir la possibilité de s'impliquer tant sur les plans municipal ou scolaire que dans les organismes, que ce soit en donnant leur opinion ou leur temps.

La Ville désire donc encourager la participation de ses familles au développement de la vie communautaire.

Participation citoyenne

Objectif général

- Favoriser la participation des familles dans les processus de consultation.

Objectifs spécifiques

- Évaluer la possibilité de mettre en place une structure consultative pour la famille.
- Promouvoir et faire connaître les lieux et les moyens mis à la disposition des familles pour faire valoir leurs opinions et leurs préoccupations.

Bénévolat

Objectif général

- Favoriser la promotion, la valorisation et le soutien de l'engagement bénévole.

Objectifs spécifiques

- Consolider les liens avec les partenaires du milieu dans le cadre des actions de reconnaissance du bénévolat.
- Soutenir les actions permettant la promotion et la valorisation de l'engagement bénévole.
- Encourager les familles à participer à l'organisation et à l'animation d'activités sociales et de loisir.

IMMIGRATION

L'adaptation des familles nouvellement arrivées, provenant de l'extérieur du pays ou non, à leur société d'accueil est un processus long, complexe et exigeant, d'où la nécessité d'être sensible à leur situation et de les aider à s'intégrer progressivement dans leur nouvelle communauté.

Les familles immigrantes nouvellement arrivées à Lévis ont donc besoin de soutien et de services. Certaines familles ont aussi démontré leur intérêt pour des occasions de rencontres et des projets intégrant des familles de communautés culturelles et linguistiques diversifiées.

La Ville de Lévis, dans la perspective d'accueil et d'intégration des familles immigrantes, désire donc contribuer à faciliter l'adaptation de ces familles dans leur nouveau milieu de vie lévisien.

Accueil et intégration

Objectif général

- Faciliter l'accueil et l'intégration des nouvelles familles.

Objectifs spécifiques

- Favoriser l'accès des familles issues de l'immigration aux services municipaux, et ce, dès leur arrivée dans la ville de Lévis.
- Encourager la participation des familles immigrantes dans tous les secteurs d'activités et tout particulièrement dans ceux concernant la famille.
- Encourager la réalisation d'activités de rencontres et de projets permettant de faire connaître les familles des communautés culturelles et linguistiques aux familles souches de notre ville.

SÉCURITÉ

La sécurité objective, qui s'appuie essentiellement sur la présence ou l'absence de danger réel, est intimement liée au sentiment de sécurité qui en découle. Un environnement sécuritaire et perçu de cette façon est donc au cœur de la qualité de vie des familles et de l'autonomie de leurs membres.

Plusieurs familles lévisiennes apprécient la quiétude de leur ville, tout en reconfirmant ce besoin essentiel de sécurité, encore plus important dans les endroits fréquentés par leurs enfants.

Dans l'optique du développement d'une ville à dimension humaine, la Ville maintiendra donc des efforts constants pour offrir un cadre de vie où les jeunes et les moins jeunes sont en sécurité, et ce, autant à leur domicile que dans leurs déplacements et dans les lieux publics, de jour comme de soir. De plus, la Ville croit à l'efficacité des approches novatrices en matière de promotion de la sécurité, aux rapprochements entre les corps policiers et la population et à des actions de prévention visant le développement d'un sentiment de sécurité en s'appropriant son milieu de vie.

Sécurité

Objectif général

- Maintenir un milieu de vie sécuritaire pour les familles lévisiennes afin qu'elles puissent se développer et s'épanouir selon leurs choix.

Objectifs spécifiques

- Favoriser les actions qui contribuent à rompre l'isolement des familles.
- Maintenir, sur le territoire, la présence de personnes-ressources aptes à aider les familles en diverses circonstances.
- Accentuer les activités concernant la sécurité aux abords des écoles, dans les parcs et dans les autres lieux fréquentés par les jeunes.
- Poursuivre les actions pour rendre les rues des quartiers résidentiels plus sécuritaires.

Prévention et sensibilisation

Objectif général

- Favoriser les approches basées sur la sensibilisation et la prévention.

Objectifs spécifiques

- Faire connaître l'existence de plans d'urgence et de mesures d'assistance en cas d'événements exceptionnels susceptibles de se produire sur le territoire.
- Sensibiliser et responsabiliser les familles quant à la prévention du crime et à la sécurité publique.
- Encourager la diffusion des programmes de prévention et de sensibilisation sur des sujets se rapportant à la délinquance et à la criminalité.
- Appuyer les activités de sensibilisation et de prévention concernant la délinquance et la criminalité en coopérant avec les organismes communautaires, les milieux de la santé et de l'éducation et les parents.

HABITATION

Il est connu qu'un logis bien situé et répondant aux besoins de ses occupants peut faciliter la vie quotidienne et la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle.

Pour les familles lévisiennes, le besoin de se loger fait partie des incontournables et englobe autant de réalités qu'il y a de familles. En effet, certaines d'entre elles recherchent une adéquation entre leurs besoins et leur situation financière, d'autres veulent avoir accès à leur première propriété et d'autres encore, vivre dans un milieu propice au développement d'un sentiment d'appartenance.

En étant au fait de ces réalités, la Ville oriente ses actions en consolidant son développement en habitation par la densification, en s'inscrivant dans des programmes de rénovation résidentielle et en favorisant une occupation responsable du territoire.

Accès au logement

Objectif général

- Encourager le développement et le maintien de différents types d'habitations susceptibles de répondre aux besoins diversifiés des familles.

Objectifs spécifiques

- Encourager le développement de logements privés et sociaux de qualité et à des coûts abordables.
- Promouvoir la mixité des types d'habitations afin d'éviter la formation de quartiers homogènes.
- Favoriser le développement résidentiel dans les secteurs où les services existent.

ESPACE URBAIN

La ville est souvent le milieu dans lequel les familles évoluent sur le plan social, du travail et du loisir. Un milieu de vie pensé en fonction des familles peut faire la différence dans l'organisation de la vie quotidienne. En effet, des petits commerces, des équipements de loisir et un accès au transport en commun à proximité d'un quartier sont autant d'éléments qui permettent de faire gagner du temps aux familles.

Les besoins exprimés par les familles lévisiennes sont variés, mais se rejoignent tous en ce sens qu'elles veulent des espaces urbains, intérieurs et extérieurs, adaptés à leurs besoins et en assez grand nombre, pour se divertir en famille. Les familles valorisent également les grands espaces verts pour demeurer actives en toute saison. Le développement du réseau cyclable est souligné et sa consolidation est encouragée.

La Ville a à cœur de développer ses espaces urbains tout en protégeant et en mettant en valeur notre environnement, un héritage pour les générations futures. Les orientations de la présente politique vont d'ailleurs dans cette direction.

Aménagement du territoire

Objectif général

- Favoriser le développement urbain et la protection de l'environnement en lien avec le concept du « penser et agir famille ».

Objectifs spécifiques

- Faciliter l'accès des familles à des parcs et à des espaces verts.
- Consolider les réseaux de sentiers pédestres et cyclables.
- Concevoir l'aménagement physique des espaces de loisir intérieurs et extérieurs afin d'en maximiser l'utilisation.
- Aménager ou adapter les bâtiments municipaux pour faciliter l'accès universel.
- Maintenir et encourager les pratiques de recyclage par les services municipaux et au sein de la population.

TRANSPORT

L'efficacité d'un réseau de transport peut influencer le temps consacré aux déplacements par les membres de la famille. En effet, il est « un atout important pour les familles puisqu'il permet la mobilité et l'indépendance de chacun de ses membres et contribue à maintenir ces liens familiaux et sociaux, propices à une bonne intégration sociale⁶ ».

Le transport est lui aussi un thème important pour les familles lévisiennes. Parmi les besoins, on note la volonté de faciliter les déplacements par le transport en commun entre la rive sud et la rive nord ainsi que sur l'axe est-ouest. De plus, les familles ont souligné les avantages des navettes spéciales lors des festivals et des grands événements.

La Ville de Lévis a consenti des sommes importantes pour le maintien et l'amélioration du transport en commun et l'aménagement de voies cyclables et piétonnières afin d'offrir à la population des modes de transport alternatifs à l'automobile. Ces mesures contribuent à la diminution des gaz à effet de serre, à la valorisation de l'exercice physique et à la diminution des coûts des infrastructures routières.

Déplacements

Objectif général

- Faciliter les déplacements des familles.

Objectifs spécifiques

- Consolider, sur le territoire de la ville, le service de transport en commun, les liens piétonniers et cyclables.
- Encourager la mise en place d'horaires et l'ajustement de la fréquence du service de transport en commun afin de tenir compte des besoins des familles.
- Contribuer à la mise en place de navettes spéciales lors des grands événements.
- Favoriser l'aménagement de stationnements incitatifs au transport en commun.
- Promouvoir des mesures incitatives qui valorisent les modes de transport alternatifs à l'automobile.

⁶ MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE ET DE LA FAMILLE (QUÉBEC), 2003. La municipalité : un lieu de qualité pour les familles – Document d'appui au soutien technique offert aux municipalités désireuses de se doter d'une politique familiale ou de mettre à jour une politique familiale existante, p. 15.

MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DE LA POLITIQUE FAMILIALE

Pour s'assurer de la mise en œuvre et du suivi de la politique familiale, la Ville prévoit les mesures suivantes :

Maintenir les instances politiques et administratives responsables de la mise en œuvre et du suivi de la politique familiale

Pour assurer l'application et une bonne coordination de la politique, la Ville maintiendra le comité de suivi de la politique familiale, auquel siègent notamment des personnes élues et des membres de l'administration municipale de la Direction de la vie communautaire. Ce comité aura la responsabilité d'élaborer le plan d'action et de le présenter au conseil de la Ville pour l'adoption.

Préparer un plan d'action triennal

Le plan d'action triennal s'inscrira dans une préoccupation du « penser et agir famille » et il indiquera comment chacun des services municipaux et partenaires concernés aligneront leurs actions pour atteindre les objectifs de la présente politique. Le plan déterminera, pour chaque objectif, l'intervention, l'échéancier et les ressources nécessaires à son application. De plus, pour en assurer la faisabilité, chaque action mise de l'avant tiendra compte du processus décisionnel et budgétaire de la Ville.

Mettre en place des mécanismes de suivi

La Ville s'assurera annuellement, avec des partenaires du milieu, de faire le bilan des interventions réalisées dans le cadre du plan d'action. Au besoin, la Ville et ses partenaires ajusteront les interventions selon les résultats obtenus et les besoins nouveaux des familles.

CONCLUSION

En somme, une fois la mise à jour de la politique familiale terminée, c'est maintenant au tour de toutes les personnes concernées de conjuguer leurs forces et leurs compétences respectives afin de la mettre en œuvre pour favoriser le mieux-être des familles. La politique familiale deviendra donc tangible à la condition qu'elle s'appuie sur une volonté commune de tous les acteurs et actrices.

Pour la suite, afin de rendre concrets les objectifs énoncés dans chacun de ses champs d'intervention, il importera de garder en tête les fondements de la politique : son but, ses valeurs et ses principes directeurs, mais surtout les besoins et les attentes énoncés par les familles lévisiennes.

D'ailleurs, au même titre que les structures familiales en mouvance, les politiques et les services devront s'adapter aux besoins des familles en constante évolution. Les besoins actuels ne sont pas les mêmes que ceux énoncés dans le passé et ne sont pas forcément garants du futur. Il importe alors d'être à l'écoute des familles afin de promouvoir et de favoriser un « penser et agir famille » qui suit leur réalité.

REMERCIEMENTS

La Ville de Lévis tient à remercier les personnes et les organismes qui ont collaboré de près ou de loin au processus de mise à jour de la politique familiale. C'est grâce à l'apport de tous et toutes que cette politique a pu être réalisée.

Des remerciements sont adressés :

- aux membres du comité de suivi de la politique familiale;
- à toutes les familles ayant participé à la consultation;
- à la Commission scolaire des Navigateurs;
- à tout le personnel municipal et aux partenaires consultés dans le cadre de la mise à jour des actions en faveur des familles.

Coordination

Direction des communications

Supervision

André Lemire, chef de service
Direction de la vie communautaire

Soutien professionnel

Marie-Hélène Chabot

Secrétariat

Carole Boulanger

Révision linguistique

Diane Robertson

Conception graphique et infographie

eFRUCTOSE communications graphiques

Impression

Productions d'OZ 2000 inc.

La Ville de Lévis tient également à remercier messieurs René Tremblay, François Bilodeau et Sylvain Raymond de la Direction de la vie communautaire pour le soutien qu'ils nous ont apporté tout au long du processus.

La Ville de Lévis, dans le cadre de la mise à jour de sa politique familiale et de son plan d'action, a bénéficié d'une subvention du ministère de la Famille et des Aînés.

BIBLIOGRAPHIE

CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE (QUÉBEC), 2009. *Guide d'information sur la politique municipale*, 71 p.

CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE (QUÉBEC), 2009. *Le penser et agir famille au Québec*, www.carrefourmunicipal.qc.ca/camf.

CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE (QUÉBEC). *La conciliation travail/famille... C'est aussi l'affaire du monde municipal!*, 6 p.

MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS (QUÉBEC), 2008. *Programme de soutien aux politiques familiales municipales*, 12 p.

MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE ET DE LA FAMILLE (QUÉBEC), 2003. *La municipalité : un lieu de qualité pour les familles – Document d'appui au soutien technique offert aux municipalités désireuses de se doter d'une politique familiale ou de mettre à jour une politique familiale existante*, 23 p.

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE (QUÉBEC), 2003. *Le grand dictionnaire terminologique*, www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/gdt.html.

DOCUMENTS PRODUITS PAR LA VILLE DE LÉVIS

- VILLE DE LÉVIS, 2003. *Politique familiale : Des choix pour la famille*, 20 p.
- VILLE DE LÉVIS, 2004. *Politique culturelle de Lévis : Ville de nature et de culture*, 20 p.
- VILLE DE LÉVIS, 2006. *Politique de l'activité physique, du sport et du plein air : Vivre actif à Lévis*, 14 p.
- VILLE DE LÉVIS, 2009. *Plan de gouvernance de la Ville de Lévis*, 32 p.
- VILLE DE LÉVIS, 2011. *Bilan des consultations : Besoins et priorités des familles vivant à Lévis*, Comité de suivi de la politique familiale, 63 p.

AUTRES DOCUMENTS DE MUNICIPALITÉS QUÉBÉCOISES

- VILLE DE BOISBRIAND, 2009. *Politique de la famille et des aînés*, 7 p.
- VILLE DE BROSSARD, 2008. *Politique familiale, grandir ensemble*, 23 p.
- VILLE DE GATINEAU, 2005. *Vers un idéal pour la famille : Politique familiale de la Ville de Gatineau*, 27 p.
- VILLE DE LONGUEUIL, 2006. *La politique familiale de la Ville de Longueuil*, 34 p.
- VILLE DE QUÉBEC, 2005. *Politique familiale*, 39 p.
- VILLE DE SHERBROOKE, 2004. *Politique d'accueil et d'intégration des immigrants*, 27 p.
- VILLE DE SHERBROOKE, 2004. *Politique familiale*, 22 p.

LES RÉFÉRENCES STATISTIQUES

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, 2009. *Perspectives démographiques : âge moyen et âge médian selon le sexe, MRC et territoire équivalent de Chaudière-Appalaches¹, Scénario A², 2006, 2011, 2016, 2021, 2026 et 2031*, www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/profil12/societe/demographie/pers_demo/age_median12_mrc.htm.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, 2010. *12 - La Chaudière-Appalaches ainsi que ses municipalités régionales de comté (MRC) et territoire équivalent (TE)*, www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/region_12/region_12_00.htm.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, 2010. *Coup d'œil sur les régions – Le Québec*, www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/region_00/region_00.htm.

MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS (QUÉBEC), 2011. *Portrait de la famille québécoise*, www.mfa.gouv.qc.ca/fr/Famille/portrait-famille-quebecoise/Pages/index.aspx.

STATISTIQUE CANADA, 2006. *Lévis, Québec (Code 2425213) (tableau), Profils des communautés de 2006, Recensement de 2006*, produit n° 92-591-XWF au catalogue de Statistique Canada. Ottawa, www12.statcan.ca/census-recensement/2006/dp-pd/prof/92-591/index.cfm?Lang=F.

STATISTIQUE CANADA, 2011. *Lévis, Québec (Code 2425213) and Lévis, Québec (Code 2425) (tableau). Profil du recensement*, Recensement de 2011, produit n° 98-316-XWF au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Diffusé le 8 février 2012, www12.statcan.ca/census-recensement/2011/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F.

VILLE DE LÉVIS, 2008. *Les réalités lévisiennes, fiche 1 : Démographie et développement*, Plan de gouvernance de la Ville de Lévis, 8 p.

VILLE DE LÉVIS, 2008. *Les réalités lévisiennes, fiche 2 : Composition et évolution des ménages*, Plan de gouvernance de la Ville de Lévis, 11 p.

VILLE DE LÉVIS, 2008. *Les réalités lévisiennes, fiche 3 : Vieillesse de la population*, Plan de gouvernance de la Ville de Lévis, 25 p.

VILLE DE LÉVIS, 2008. *Profil socioéconomique 2006 des quartiers de la Ville de Lévis*.



